

## EQUIPEMENT À PRÉVOIR

- ♦ Chaussures de marche montantes, guêtres et bâtons ;
- ♦ Sac à dos, gourde d'eau, vêtements de pluie
- ♦ Lunettes de soleil, chapeau et crème solaire, maillot de bain ;
- ♦ Pour le long-côte, les combinaisons sont fournies et les chaussons aussi mais prévoir tout de même des baskets pour aller dans l'eau ;
- ♦ Pharmacie et trousse de secours personnelles, gel hydroalcoolique ;
- ♦ À emporter : licence FFRandonnée 2024/2025, carte vitale et mutuelle santé.

## DÉPLACEMENT

Possibilité de covoiturage avec contribution aux frais (voyage A/R, trajets sur place et coût du stationnement s'il y a lieu).

## ACCÈS AU VILLAGE VACANCES DES TOURELLES

### **Par route : Environ 2 H 30**

185 km par A13 et Caen puis D7, D404, D79, jusqu'à Courseulles-sur-Mer que l'on contourne en direction d'Arromanches via la D514

Accès au parking gratuit du village : Rue de la Marine à Asnelles

## Intervenants et partenaires

### ORGANISATEUR



**Nature et Sentiers**  
Comptoir des Loisirs  
11 rue de la Harpe  
27000 EVREUX

Association affiliée à FFRandonnée et CDRP27  
Agrément Jeunesse et Sports N°27905324  
Immatriculation Tourisme N°075100382  
N° SIRET : 4481176594 00019 - Code APE : 9312Z  
Courriel : natureetsentiers.evreux27@gmail.com

**Assurance R.C.P**  
**WTW France – Tour Hekla**  
52 avenue du Général de Gaulle  
CS10427  
92800 Puteaux  
Contrat N° : 41789295M /0002

**Garantie financière**  
**GROUPAMA**  
Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot  
92000 Nanterre  
Contrat N° : 4000716162/0

(d'après FFRandonnée 19-Annexe 12-notice info préalable-MAJ Janv 2024).



Association ?n Nature et Sentiers  
affiliée à :



*Du vendredi 27 au dimanche 29 juin 2025*

*Nature et Sentiers vous propose*

*Un week-end d'initiation au long-côte  
à Asnelles et Arromanches*

*Une virée aquatique et terrestre  
sur la côte du Bessin organisée par Alain*

Pour faire simple, le long-côte, c'est marcher avec de l'eau jusqu'à la taille. C'est une activité orchestrée par la FFRP. On se doit donc de proposer à nos adhérents de la découvrir.

Au cours de ce week-end, les animateurs diplômés de l'association ALSA (Association Loisirs Sportif Asnelles) nous accueilleront pour deux séances d'initiation. Nous serons hébergés en pension complète au village vacances CAP France des Tourelles ayant accès direct à la plage. Pour compléter les journées : randonnées autour d'Arromanches le long du littoral et relaxation à la piscine du village.

**Nombre de participants : 29**

**TARIF DU SÉJOUR EN PENSION COMPLÈTE : 235,00 €**

## RENDEZ-VOUS ET ACCUEIL

**Vendredi 27 juin 2025 à partir de 17 h 00**  
**Rue de la Marine à Asnelles (14960).**



## IMPORTANT

Lire la " NOTICE D'INFORMATION SÉJOURS ", jointe à ce descriptif.

### SÉJOUR DE 3 JOURS / 2 NUITS À 235,00 €

#### Ce prix comprend :

- ♦ la pension complète (hébergement et restauration) au village Les Tourelles ;
- ♦ le logement en chambre 2 personnes (salle de bain privative avec douche), lit fait à l'arrivée, draps et linge de toilette fournis, ménage de fin de séjour ;
- ♦ les 2 petits déjeuners et les 2 déjeuners du samedi et du dimanche ;
- ♦ les 2 dîners du vendredi et samedi soir, boissons comprises ;
- ♦ les deux séances d'initiation au longe-côte avec prêt du matériel
- ♦ le pot de bienvenue et la taxe de séjour ;
- ♦ la contribution à l'Immatriculation Tourisme fédérale (3,00 €) ;
- ♦ l'accompagnement des randonnées, l'accès à la piscine, es animations du soir au village ;

**Première prestation :** accueil vendredi à partir de 17 heures le 27 juin 2025

**Dernière prestation :** randonnée du dimanche après-midi 29 juin 2025

#### Ce prix ne comprend pas :

- les frais de déplacement (voyage A/R, trajets sur place et stationnement) ;
- les primes d'assurances facultatives proposées par WTW France (option 1 annulation / interruption de séjour à 11 € – option 2 bagages à 6,52 €) ;
- tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris" dans le tarif.

### INSCRIPTION ET PAIEMENT

**Bulletin d'inscription joint à retourner avant le 10 décembre 2024.**

Règlement par **2 chèques** à l'ordre de Nature et Sentiers :

- un **1<sup>er</sup> chèque d'acompte** d'un montant de **75,00 € + prix des assurances** éventuelles facultatives, encaissé à l'inscription ;
- un **2<sup>e</sup> chèque de solde** de **160,00 €**, encaissé un mois avant le départ.

#### Conditions d'annulation, hors garanties assurances

En cas de désistement sans place cédée à un autre participant, des frais seront retenus par Nature et Sentiers et par l'hébergeur appliquant les règles suivantes :

- plus de 90 jours avant le début du séjour frais de 30% du prix du séjour
- entre 89 et 30 jours avant le début du séjour frais de 55% du prix du séjour
- entre 29 jours et le début du séjour frais de 100% du prix du séjour

**Préparation du séjour : Pas de réunion car trop nombreux. Tout se fera par mail : consignes, covoiturage, chambres...**

## **VOTRE PROGRAMME SUR LA COTE DU BESSIN**

*Longe côte le matin - Randonnée l'après-midi - Relax le soir*

**Les horaires de pratique du longe-côte dépendent de la marée, et des caprices de la météo il est donc difficile de préciser à ce jour le détail horaire de notre séjour. Néanmoins, nos séances sont en principe, prévues le samedi matin et le dimanche matin.**

**Nous disposerons donc des après-midis pour randonner ou pour ceux qui le souhaitent s'adonner à d'autres activités : bronzette sur le sable, piscine au village... c'est gratuit, baptême de char à voile ...c'est payant et il faut réserver.**

### **1. Vendredi 27 juin 2025**

Voyage jusqu'à Asnelles.

Accueil aux Tourelles à partir de 17 h 00

Installation dans les chambres – Coup d'œil sur la plage

18 h 30 heures : Pot de bienvenue

19 h 00 – 20 h00 Diner servi à l'assiette

Soirée selon animations proposées par le village : karaoké, quiz musical...

### **2. Samedi 28 juin 2025**

Petit déjeuner au buffet : à partir de 7 h 30.

Séance de longe côte : on s'équipe et on pratique environ 1 h 30

Déjeuner au village 12 h 00 – 13 h 00

**Après-midi : Randonnée en boucle de Asnelles à Arromanches** 11,6 km, dénivelée : 140 m. Aller le long du littoral, retour par la campagne normande

19 h 00 – 20 h 00 Diner servi à l'assiette

Soirée selon animations proposées par le village

### **3. Dimanche 29 juin**

Petit déjeuner au buffet : à partir de 7 h 30.

Séance de longe côte : on s'équipe et on pratique environ 1 h 30

Déjeuner au village 12 h 00 – 13 h 00

**Après-midi : Randonnée en boucle à l'est d'Arromanches vers les vestiges de bunkers allemands** : 12 km, dénivelée : 120 m.,

Retour à Evreux

Association organisatrice : Nature et Sentiers  
Bénéficiaire de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale n°IM075100382  
Adresse courriel : [natureetsentiers.evreux27@gmail.com](mailto:natureetsentiers.evreux27@gmail.com)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**SÉJOUR LONGE CÔTE ET RANDONNÉE 2025 – ASNELLES (14)**

Nom : ..... Prénom : .....

Conjoint : .....

Adresse : .....

.....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Adresse courriel : .....

- Numéro(s) de licence : ..... - Nom du club de souscription : .....

.....

.....

-  s'inscrit(vent) au séjour de longe-côte à Asnelles (Calvados) du vendredi 27

juin au dimanche 29 juin 2025, au tarif de 235,00 € par personne ;

-  certifie(nt) avoir pris connaissance sur le site de l'association ou par courrier

du descriptif complet du séjour et des notices d'information :

▶ sur les assurances optionnelles WTW France / Mutuaide Assistance,

▶ sur les conditions d'inscription au séjour et déclare(nt) les accepter ;

-  ne contracte(nt) pas les assurances facultatives proposées par WTW ;

-  contracte(nt) les assurances, ci-joint bulletin(s) de souscription complété(s) ;

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

.....

Tél. : .....

- verse(nt) un 1<sup>er</sup> chèque de (75,00 € + ..... €\*) x ..... = ..... €,

correspondant à l'acompte du séjour et au montant des assurances\* éventuelles.

Chèque à l'ordre de Nature et Sentiers, encaissé dès l'inscription ;

- règle(nt) le solde par un 2<sup>e</sup> chèque de 160,00 € x..... =..... €, encaissé

deux mois avant le départ. Paiement à l'ordre de Nature et Sentiers.

Date ..... Signature(s) :

- **Covoiturage** :  sans voiture  voiture disponible pour ..... passager(s).

D'après Ffrandonnée 21-Annexe 13-Bulletin de souscription séjour MAJ Janv 2024

**Bulletin(s) et règlements à retourner avant le 10 décembre 2024 à :**  
**Nature et Sentiers Comptoir des Loisirs 11 rue de la Harpe 27000 EVREUX**

Association organisatrice : Nature et Sentiers  
Bénéficiaire de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale n°IM075100382  
Adresse courriel : [natureetsentiers.evreux27@gmail.com](mailto:natureetsentiers.evreux27@gmail.com)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**SÉJOUR LONGE CÔTE ET RANDONNÉE 2025 – ASNELLES (14)**

Nom : ..... Prénom : .....

Conjoint : .....

Adresse : .....

.....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Adresse courriel : .....

- Numéro(s) de licence : ..... - Nom du club de souscription : .....

.....

.....

-  s'inscrit(vent) au séjour de longe-côte à Asnelles (Calvados) du vendredi 27

juin au dimanche 29 juin 2025, au tarif de 235,00 € par personne ;

-  certifie(nt) avoir pris connaissance sur le site de l'association ou par courrier,

du descriptif complet du séjour et des notices d'information :

▶ sur les assurances optionnelles WTW France / Mutuaide Assistance,

▶ sur les conditions d'inscription au séjour et déclare(nt) les accepter ;

-  ne contracte(nt) pas les assurances facultatives proposées par WTW ;

-  contracte(nt) les assurances, ci-joint bulletin(s) de souscription complété(s) ;

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

.....

Tél. : .....

- verse(nt) un 1<sup>er</sup> chèque de (75,00 € + ..... €\*) x ..... = ..... €

correspondant à l'acompte du séjour et au montant des assurances\* éventuelles.

Chèque à l'ordre de Nature et Sentiers, encaissé dès l'inscription ;

- règle(nt) le solde par un 2<sup>e</sup> chèque de 160,00 € x..... =..... €, encaissé

deux mois avant le départ. Paiement à l'ordre de Nature et Sentiers.

Date ..... Signature(s) :

- **Covoiturage** :  sans voiture  voiture disponible pour ..... passager(s).

D'après Ffrandonnée 21-Annexe 13-Bulletin de souscription séjour MAJ Janv 2024

**2<sup>ème</sup> exemplaire du bulletin d'inscription au séjour à compléter et à conserver**  
**avec, s'il y a lieu, le 2<sup>ème</sup> exemplaire de souscription individuelle des assurances**

- 1. Les séjours sont réservés aux adhérents de Nature et Sentiers** titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurances IRA ou FRA. Sous réserve de places disponibles, ouverture possible à d'autres pratiquants licenciés FFRP ou souscripteurs d'un "Pass(e) Découverte " dont la validité couvre la totalité du séjour.
- Le fait de s'inscrire à un séjour implique de participer aux randonnées proposées, d'être en bonne condition physique, entraîné à pratiquer la marche sur plusieurs jours consécutifs, muni de l'équipement de base du randonneur.
- Des assurances individuelles, facultatives et optionnelles** (annulation / interruption de séjour - bagages), proposées par l'assureur fédéral "Groupama" via **WTW France, peuvent être souscrites au moment de l'inscription.** Le bulletin de souscription est téléchargeable et les notices d'information sont consultables sur le site de l'association : <https://www.natureetsentiers-evreux.com> (dans le menu "LES SÉJOURS", cliquer sur "Séjours 2025" puis sur les liens correspondant aux assurances).  
**Important :** le formulaire individuel de souscription est à compléter, s'il y a lieu, en deux exemplaires (le 2° étant à conserver).  
Sur ce bulletin, ne pas inscrire le numéro d'inscription au voyage et ne pas souscrire l'option 3 "Assistance Rapatriement " (licenciés IRA OU FRA, nous bénéficions déjà de cette garantie).

Assurances Séjours et Voyages - Interlocuteurs de l'assuré	
Pour toute information : <b>WTW France</b> Tél. : 09 72 72 01 19 Courriel : <a href="mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com">fr.ffrandonnee@wtwco.com</a>	
<b>Pour déclarer ✓ en ligne</b> un sinistre concernant annulation/interruption de séjour ou bagages : <a href="https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre">https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre</a> ✓ par <b>courrier</b> : Willis Towers Watson France – Département Sport et Évènement – WTW DGPL Fédération, 2 rue de Gourville 45911 Orléans Cedex	Pour la mise en œuvre de la garantie assistance rapatriement : <b>Mutuaide Assistance</b> Appel de France : 01 45 16 84 99 Depuis l'étranger +33 1 45 16 84 99 Contrat n°... 8711.

- 4a. Les inscriptions aux séjours sont ouvertes** auprès de Nature et Sentiers dès que tous les adhérents ont reçu par voie électronique ou postale :
  - les descriptifs des séjours avec notice d'information et bulletins d'inscription,
  - la proposition d'assurance avec notices d'information et bulletin de souscription.

**4b. Une inscription est prise en compte par l'association si le bulletin d'inscription, complété et signé, est accompagné :**

- ▶ **d'un 1<sup>er</sup> chèque** correspondant à l'**acompte** du séjour et au **montant** des assurances (si elles ont été souscrites), libellé à l'ordre de *Nature et Sentiers*. Il sera encaissé dès réception de toutes les inscriptions ;
- ▶ **d'un 2<sup>e</sup> chèque** affecté au **solde** du séjour, à l'ordre de *Nature et Sentiers*, encaissé 1 à 2 mois avant le départ selon les conditions des prestataires ;
- ▶ **du formulaire d'assurance(s) individuelle(s) renseigné** s'il y a souscription de garantie(s) optionnelle(s) facultative(s).

**Courrier à retourner à : *Nature et Sentiers - Comptoir des Loisirs*  
11 rue de la Harpe 27000 EVREUX**

- 5. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont enregistrées** en tenant compte notamment de l'ordre d'arrivée du courrier, jusqu'à la date limite figurant sur le programme du séjour et sur le bulletin d'inscription.
  - ▶ **S'il y a un excédent d'inscriptions, la priorité est donnée aux adhérents supplémentaires**, affiliés à Nature et Sentiers :
    - antérieurement à l'année de la dernière assemblée générale ;
    - participant de façon régulière aux activités proposées par l'association ;
    - s'inscrivant à un seul séjour.
  - ▶ **Si le nombre de participants est insuffisant, le séjour pourra être annulé** par les organisateurs (les chèques seront alors restitués aux inscrits).
  - ▶ **En cas de désistement, restent à la charge du participant :**
    - les **sommes engagées par le club** et non récupérables, notamment le coût de l'immatriculation tourisme et les primes d'assurances facultatives ;
    - des **frais variables en fonction de la date d'annulation de l'inscription** selon les conditions de l'hébergeur. Ces frais ne seront pas retenus si la **place est échangée** à partir d'une nouvelle inscription ou **réservée avec l'assurance annulation**, le motif de l'annulation devant entrer dans les clauses du contrat ;
  - ▶ **En cas d'interruption de séjour, les sommes retenues** par les prestataires pourront être **remboursées uniquement par l'assurance**, si elle a été souscrite.

D'après FFRandonnée 19-**Annexe 12**-notice info préalable-MAJ Janv 2024